



CD33, le mardi 29 mars 2022

Partage d'expériences

10 types d'Assemblées Citoyennes

proposé par Fréquence Commune

De plus en plus de collectivités souhaitent créer des Assemblées Citoyennes pour partager du pouvoir avec les habitants. Pour ne pas partir de rien dans la réflexion nous avons théorisé et dessiné 10 types d'assemblées à partir d'exemples en France et dans le monde.

Cette typologie est loin d'être exhaustive ou normative elle est une base de réflexion à transformer pour créer des assemblées qui correspondent à la réalité des territoires dans lesquelles elle sont mises en place.

avec l'intervention de

Bruno Cristofoli, Membre co-fondateur de
Fréquence commune



PRÉSENTATION

LA COOPÉRATIVE DES COMMUNES PARTICIPATIVES

2022

NOTRE MISSION

**SOUTENIR LES HABITANTS ET LES ÉLU.E.S
QUI RÉINVENTENT LA DÉMOCRATIE LOCALE EN FRANCE**

La coopérative Fréquence Commune agit depuis 2020 pour transformer la démocratie par le bas, en accompagnant des expériences concrètes, impactantes et répliquables dans les communes.

Nous sommes une **entreprise à but non lucratif** : 100 % des bénéfices restent dans la coopérative pour lui permettre de réaliser ses missions.

Notre coopérative est une entreprise **gérée par ses sociétaires**, regroupés en 7 catégories : salarié·e·s, formateur·trice·s, municipalités, collectifs, bénévoles, chercheur·euse·s et partenaires.

La coopérative est **ouverte à toutes celles et ceux** qui agissent pour créer une nouvelle manière de faire de la politique au niveau local.

L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE



Ondine Baudon



Elisabeth Dau



Eloïse Fontaine



Tristan Réchid



Thomas Simon

LES CO-FONDATEUR-RICES

NOUS SOMMES UN GROUPE DE CITOYEN·NE·S, D'ACTIVISTES, DE CHERCHEUR·EUSE·S ET D'ÉLU·E·S.

Nous agissons depuis plusieurs années pour transformer la démocratie.

Nous avons créé Fréquence Commune pour mettre en action cette transformation par le bas en accompagnant des expériences concrètes, impactantes et répliquables dans les communes.

NOTRE CONTRIBUTION À LA RECHERCHE



Le **Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)** s'intéresse à l'émergence des nouvelles dynamiques de démocratie locale sur le territoire français.

Il emploie depuis 2021 **Myriam Bachir**, maîtresse de conférence en sciences politiques à la faculté d'Amiens, pour suivre l'ensemble des actions de terrain de Fréquence Commune et des communes participatives.

L'ÉQUIPE EN SOUTIEN



Maya Abdelwahab



Solenne Boiziau



Jérémy Coutelle



Bruno Cristofoli

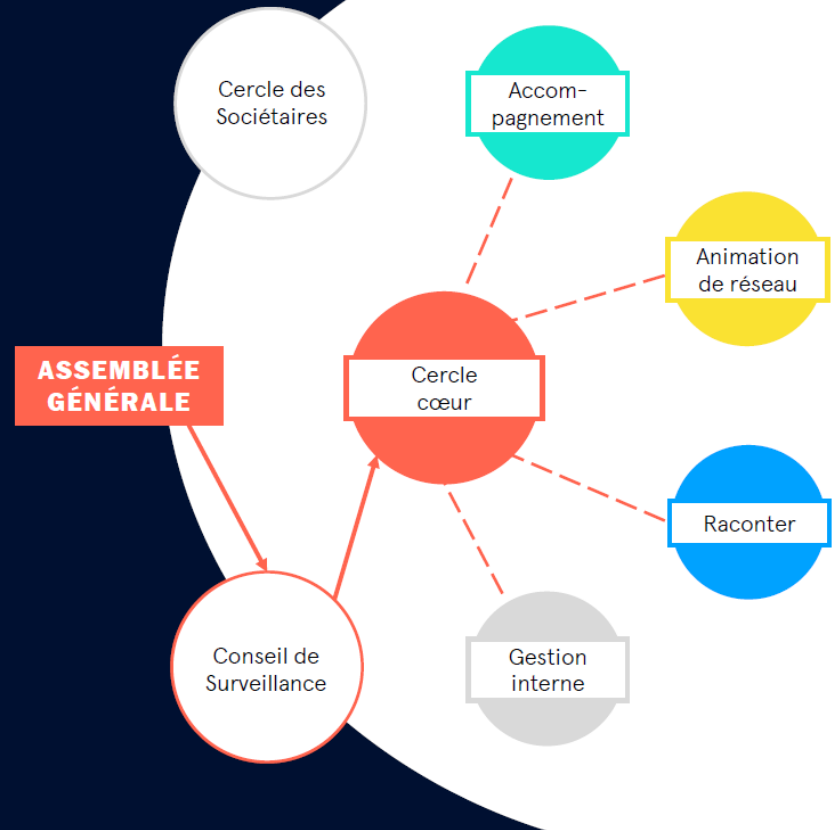


Léa Giraud

GOVERNANCE

L'EXPERTISE DE CHACUNE DES PARTIES PRENANTES AU SERVICE DU PROJET COOPÉRATIF

Inspirée par la sociocratie, la gouvernance de la coopérative est à la fois partagée et efficace. Chaque cercle est autonome dans son champ d'action. Les grandes décisions sont proposées par le cercle cœur (garant de la vision) et sont modifiées et validées par l'ensemble des sociétaires en utilisant des outils d'intelligence collective.



ACCOMPAGNEMENTS

- Notre cœur de métier est d'accompagner durablement** les élu·e·s et les habitant·e·s des communes sur le terrain.
- ASSEMBLÉE CITOYENNE**
Mettre les habitants au cœur des décisions qui les concernent.
- INSTANCE DÉMOCRATIQUE**
Assemblée, convention, conseil... Comment concevoir et animer des instances démocratiques ?
- BUDGET DÉMOCRATIQUE**
Comment co-construire le budget de la commune avec les habitant·e·s ?
- SÉMINAIRE D'ÉQUIPE**
Se retrouver, faire le bilan, se recentrer sur le projet politique et prioriser les chantiers à venir.
- SÉQUENCE DÉMOCRATIQUE**
Piétonner le centre-ville, réviser le PLU, ouvrir un lieu, comment travailler avec les habitants ?

NOS FORMATIONS

- INTELLIGENCE COLLECTIVE**
Comment mobiliser et animer des outils d'intelligence collective en interne et avec les citoyen-ne-s ?
- DÉMOCRATIE INTERNE**
Comment s'organiser vers un fonctionnement plus horizontal entre élu·e·s ?
- CONSTITUTION LOCALE**
Comment penser une cohérence globale entre les instances démocratique de la commune ?
- CONSTITUTION MUNICIPALE**
Comment élaborer l'ensemble des règles de votre fonctionnement démocratique de la commune ?
- LE LABO DES ÉLU·E·S**
Quatre jours pour se rencontrer, partager et co-construire des pratiques innovantes entre pairs.
- Nous proposons aussi des **formations courtes** répondant à des besoins plus spécifiques.

NOS PRODUCTIONS

- LE BLOG**
Nos articles retracent les activités du réseau et les actions de terrain des municipalités et collectifs.
- LE DOCUMENTAIRE**
Un film sur la campagne municipale de la liste participative « Nous Sommes », à Montpellier.
- LA REVUE DE PRESSE**
La synthèse de l'actualité et des articles de presse qui parlent des dynamiques participatives locales.

NOS ACTIONS DE RÉSEAU

- LA CARTOGRAPHIE**
Référer les dynamiques de transformation de la démocratie locale, et les mettre en relation.
- LES LUNDIS EN COMMUN**
Chaque mois, un séminaire d'échange d'expériences en ligne pendant 2h sur des sujets précis.
- LES RENCONTRES**
Des rencontres annuelles pour échanger et construire un réseau de communes et collectifs.
- LES LABOS DES ÉLU·E·S**
Des séquences de travail pour se rencontrer et co-construire des pratiques innovantes entre pairs.

NOTRE MÉTHODE

- **Utiliser l'intelligence collective** en mode gestion de projet, avec la vertu de prendre des décisions discutées et consenties par tous.
- **Faire décider des dizaines de personnes** ensemble tout en restant efficace
- **Structurer, animer et optimiser** les temps de réunions
- **Faire des accompagnements** sur mesure adaptés à la réalité du terrain



L'IMPACT POUR LES COMMUNES

- **Montée en compétence des élus** et des agents dans les communes
- **Des décisions plus intelligentes** (Des dizaines de cerveaux décident mieux qu'un seul)
- **Solidité et pérennité de la décision** car moins remise en cause
- **Clarification et simplification** du circuit de décision / gain de temps
- **Passer des intérêts personnels à l'intérêt commun**

L'équipe de Fréquence Commune a accompagnée **40 communes en 2021**, notamment en travaillant leur démocratie interne.

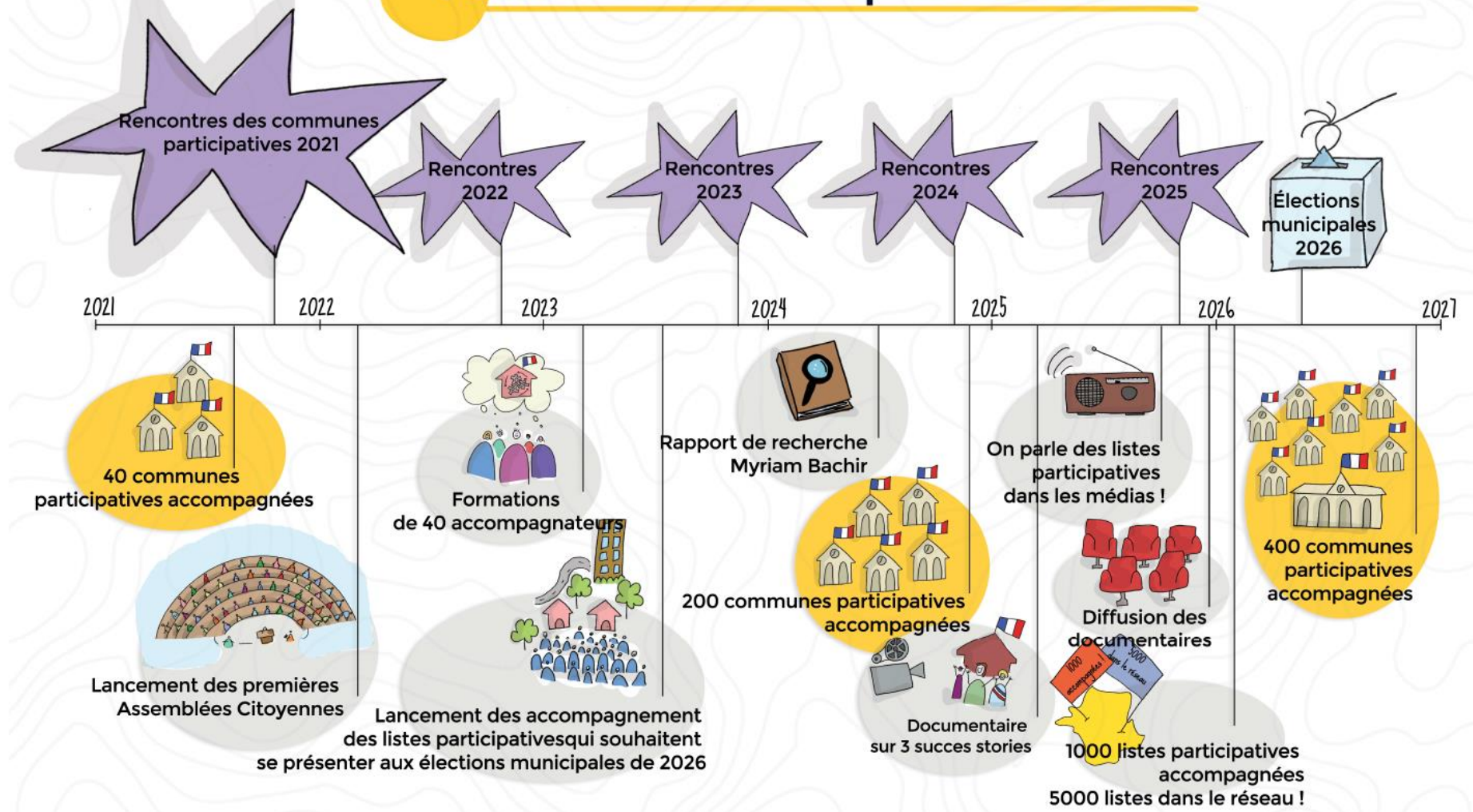
Toutes ont exprimé le ressenti qu'il y avait eu « **un avant et un après** » leur accompagnement.



EN 2022, FRÉQUENCE COMMUNE A POUR OBJECTIF DE :

- Continuer d'accompagner les **40 communes**
- Accompagner **3 communes** pour la création d'Assemblées citoyennes
- Former **20 nouvelles communes** sur leurs instances et dispositifs démocratiques
- Lancer des **groupes de travail entre maires**
- Lancer des **groupes de travail entre Directeurs Généraux des Services**
- Organiser **4 laboratoires** (Nord, Sud, Est, Ouest) avec des adjoints à la participation pour élargir leurs perspectives
- Préparer les **Municipales 2026** : Repérer et former 40 animateurs pour accompagner l'émergence de centaines de listes participatives

Feuille de route de Fréquence Commune



Rencontres des villes Participatives – Auray du 29 avril au 01 mai

1 Assemblées citoyennes et transformation des conseils de quartier : associer directement les habitants, les élus et les agents dans les prises de décisions, est-ce que ça marche ?

Partages entre pairs, retours d'expériences et d'accompagnements de communes, apports méthodologiques

- Assemblées Citoyennes Décisionnaires: retours d'expérience, présentation de l'exemple de Poitiers
- Les conseils de quartier : témoignages et méthodologie pour les revisiter
- Comment associer et former les agents à la démarche participative ?

2 L'État et les communes : comment redonner du pouvoir à l'échelon local ?

Au lendemain de l'élection présidentielle, partager les visions, mobiliser les habitants et les élus, agir face à un Etat centralisateur

- Questionner les interactions État - communes : quels sont les espaces, les outils et les stratégies pour mener à bien son projet politique communal face à un Etat conservateur et néolibéral ?
- Quelles politiques publiques et quels projets locaux concrets pour transformer le territoire et impliquer les habitants : municipalisation de la gestion de l'eau, création d'une coopérative énergétique, installation de fermes maraîchères municipales, etc.
- Comment remettre du sens politique au cœur de la gestion de nos communes ?

3 Faire stratégie ensemble: consolidation du réseau des communes participatives (municipalités et collectifs)

Faire avancer les travaux du réseau et co-construire une stratégie pour 2026

- État des lieux de l'organisation actuelle du réseau et de sa raison d'être
- Travail en groupe et accueil des nouveaux : Centre de ressources, Médiatisation, Formation, Co-développement, Capitalisation, Essaimage + possibilité de créer de nouveaux groupes de travail
- Continuer l'élaboration collective de la stratégie du réseau en vue des élections municipales de 2026

1. Assemblée informative



Description



Les **élus municipaux** convoquent les habitants pour leur **donner des informations** sur un projet en cours. Les **habitants** peuvent **poser des questions** et relayer auprès des autres habitants.

Exemple : Les élus décident de passer au 100% bio et local dans les cantines scolaires et font une réunion publique pour informer les habitants.

Processus



1. Les élus et les agents **construisent un projet**



3. Les élus **informent les habitants** de la décision qui a été prise

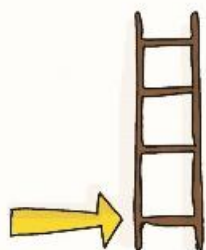


2. La **décision est actée** au Conseil Municipal



4. Les habitants **diffusent l'information** dans la commune

Critères



Niveau de participation : **Information**



Points forts : transparence



Qui prend l'initiative ? **Les élus**



Points faibles : pas de partage de la décision

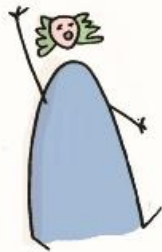


Peut-on être citoyen sans être informé ?

2. Assemblée consultative



Description



Les élus municipaux convoquent les **habitants** pour qu'ils **donnent un avis sur un projet**. Les avis sont entendus par les élus et les agents et peuvent venir modifier, ou non, le projet.

Exemple : Les élus font des réunions publiques pour recueillir l'avis des habitants sur le choix de passer au 100% bio et local dans les cantines scolaires.

Processus



1. Les élus et les agents **construisent une proposition**



3. Les élus et les agents **amendent/modifient le projet** en fonction des avis

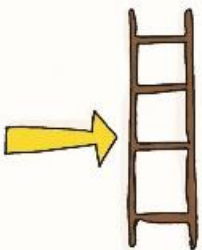


2. Les habitants **donnent un avis** sur cette proposition



4. La **décision est actée** au Conseil Municipal

Critères



Niveau de participation : **Consultation**



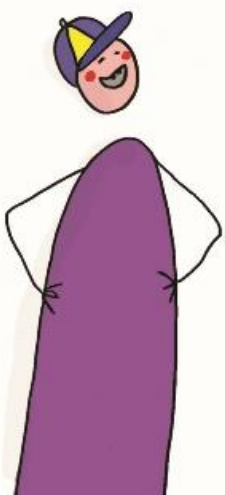
Points forts : transparence, apport d'idées et renseigne sur la perception des habitants



Qui prend l'initiative ? **Les élus**



Points faibles : pas de partage de la décision

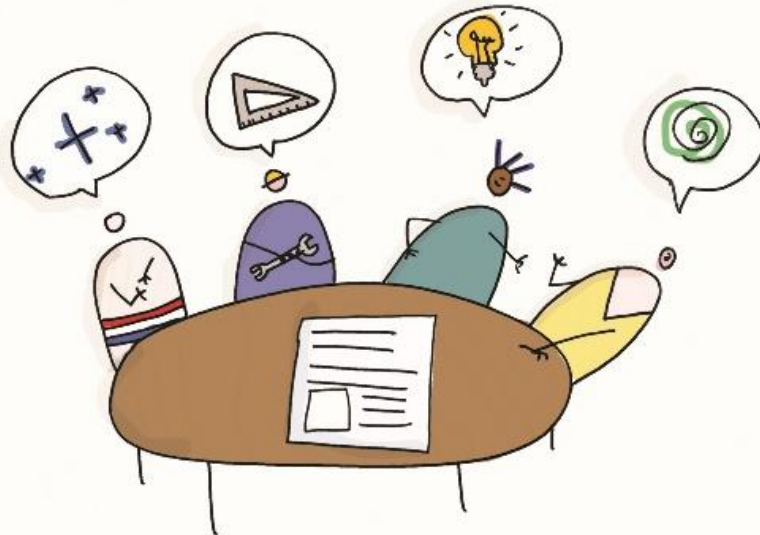


Peut-on prendre des décisions sans prendre en compte l'avis des premiers concernés ?

3. Assemblée délibérative mixte



Description



Les **habitants**, des **élus municipaux** et des **agents construisent ensemble un projet**. Des allers-retours avec le groupe d'élus majoritaires sont organisés jusqu'à la décision finale.

Exemple : Des élus ou des habitants souhaitent passer au 100% bio et local dans les cantines scolaires. Ils réfléchissent sur la faisabilité et organisent des sessions pour y travailler ensemble.

Processus



1. Un **habitant** ou un **élu** a une **idée**.



2. Les élus, habitants et agents explorent la **faisabilité technique et budgétaire**



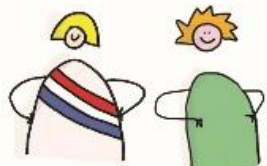
3. Les élus, agents, habitants **construisent la proposition**



4. La **décision est actée** au Conseil Municipal.



Niveau de participation :
Co-construction



Qui prend l'initiative ?
Les élus et les habitants

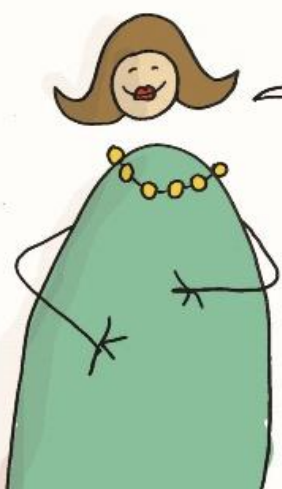
Critères



Points forts : l'avis des habitants impacte directement la décision. Les élus apprennent des habitants et les habitants apprennent des élus.

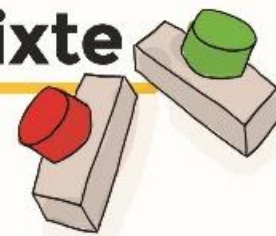


Points faibles : Prend du temps, ralentit le processus de décision



“Tout ce qui est fait pour moi, sans moi, est fait contre moi”
Gandhi et Mandela

4. Assemblée délibérative non mixte

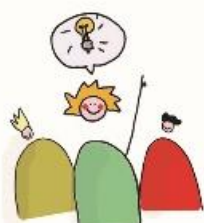


Description

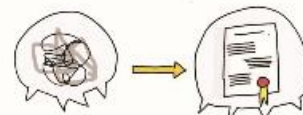
Les habitants construisent ensemble un projet. Ils prennent l'avis des élus puis écrivent **une délibération qui passe en Conseil Municipal**.

Exemple : Des habitants souhaitent passer au 100% bio et local dans les cantines scolaires. Ils travaillent le projet en lien avec des agents et des élus. Ils proposent le vote de la délibération au Conseil Municipal.

Processus



1. Des habitants ont une idée



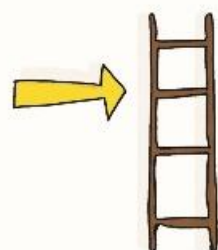
3. Les habitants **auditionnent les acteurs**, débattent et **construisent une proposition**



2. Les habitants **interpellent et consultent** les élus sur le projet



4. La **délibération est à l'ordre du jour du Conseil Municipal**, elle est validée, ou non en fonction du vote majoritaire des élus.



Niveau de participation :
Co-construction

Critères



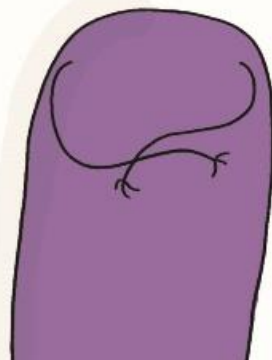
Qui prend l'initiative ?
Les habitants



Points forts : liberté de proposition des sujets, pouvoir d'agir des habitants



Points faibles : risque de démotivation car peut ne pas aboutir à une validation en Conseil Municipal si les élus ne sont pas d'accord, risque de perte de pouvoir d'agir des élus



Les habitants ont-ils besoin des élus pour construire des projets ?

5. Assemblée "Garde-fou"

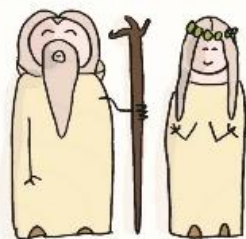


Description

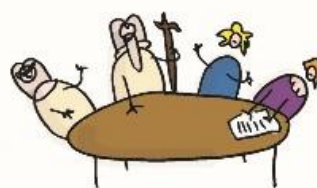
Les **habitants** ont une **fonction de vigie**, de suivi, de veille éthique sur le **fonctionnement**, les **projets municipaux** et le **programme politique**. Ils rendent compte à la population et aux élus de leurs travaux.

Exemple : Des habitants observent l'avancement des promesses de campagne dont celle du 100% bio et local dans les cantines scolaires. Ils contrôlent comment se met en place le processus d'association avec les habitants.

Processus



1. Un **groupe se constitue** et **clarifie ses missions** et son rôle autour de l'observation du fonctionnement municipal



3. Le groupe d'habitants se réunit pour faire un **point d'observation** sur le fonctionnement, les projets municipaux et le programme politique

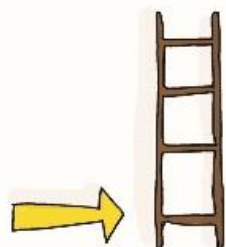


2. Ce groupe est présent en **observation** dans les différentes réunions de la mairie.



4. Le groupe **rend compte aux habitants** et aux élus des observations et **propose des solutions** pour dépasser les problématiques rencontrées

Critères



Niveau de participation : **Information**



Points forts : contrôle citoyen, lanceurs d'alerte, garants du processus et des résultats



Qui prend l'initiative ?
Les habitants

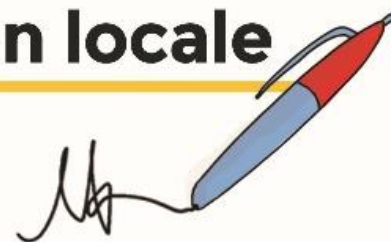


Points faibles : risque d'un faible impact sur la décision, demande beaucoup temps d'investissement bénévole

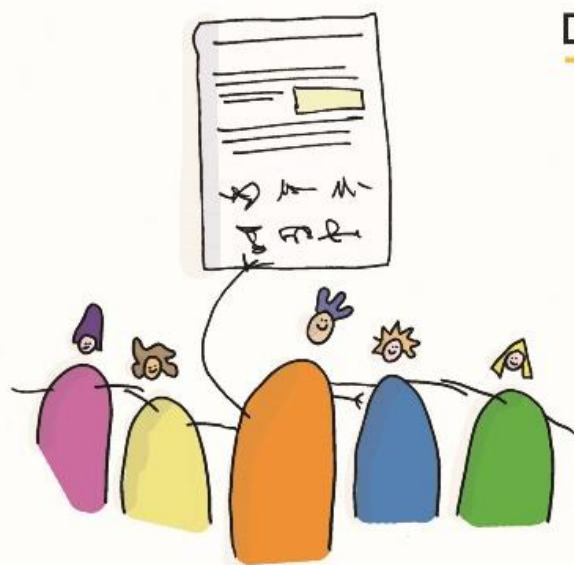


En démocratie, les élus ont-ils besoin d'être contrôlés ?

6. Assemblée d'interpellation locale



Description



Les habitants se saisissent d'une question, ils réunissent un certain nombre de signatures qui déclenche la création de l'Assemblée et la **négociation** avec les élus municipaux.

Exemple : Des parents d'élèves s'organisent, créent une Assemblée et grâce au processus échangent avec les élus qui finissent par adopter une position claire sur une restauration scolaire 100% bio et locale.

Processus

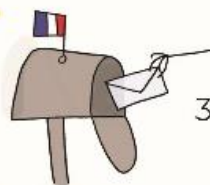
Blablabla!



1. Un **groupe d'habitants** discute entre eux sur une **problématique identifiée** et décident d'élaborer une pétition



2. Ils vont faire **signer la pétition en porte-à-porte**



3. Ils portent la **pétition à la mairie**

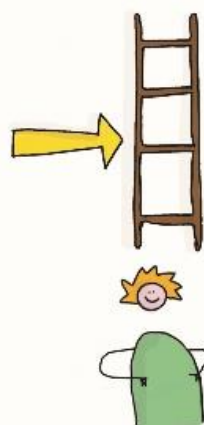


4. Ils s'organisent **en Assemblée avec les élus** pour exposer les détails de la problématique et porter la voix des signataires



5. Le **Conseil Municipal** se positionne

Critères



Niveau de participation :
Négociation

Qui prend l'initiative ?
Les habitants



Points forts : possibilité de mettre des sujets à l'agenda des élus

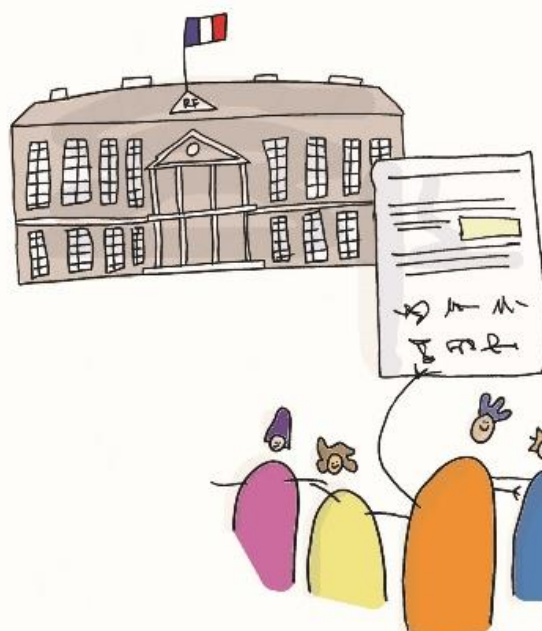


Points faibles : La posture de négociation peut être binaire, voire contre-productive



Les habitants peuvent-ils imposer aux élus de se positionner sur certains sujets qu'ils jugent importants ?

7. Assemblée d'interpellation nationale



Description

Les **habitants** et les **élus** se **saisissent d'une question** qui n'entre pas dans les compétences de la municipalité. Ils s'organisent en Assemblée pour **faire pression** sur l'Intercommunalité, le Département, la Région, l'État, ou l'Europe pour faire advenir leur demande.

Exemple : Des parents et des élus locaux s'organisent en assemblée pour créer une régie régionale de production alimentaire locale pour faire une restauration scolaire 100% bio et locale. Ils demandent à la Région et à l'État des moyens pour faire aboutir ce projet d'intérêt général.

Blablabla!



1. Des élus et des habitants **s'organisent autour d'un projet** ou d'une contestation

Processus



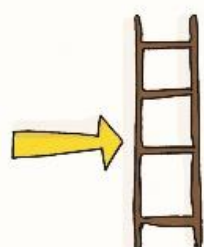
3. Ils **créent une Assemblée** qui décide de la stratégie et écrit la demande



2. Ils **mobilisent** d'autres habitants



4. Ils **portent leur demande** à l'Intercommunalité, au Département, à la Région, à l'État, ou à l'Europe et **font pression** par différents **moyens de mobilisation**



Niveau de participation : **Négociation**



Points forts : légitime l'action des élus locaux, crée un lien de confiance, une coalition entre les élus et les citoyens pour la défense des intérêts locaux



Qui prend l'initiative ?
Les habitants et/ou les élus



Points faibles : l'Assemblée n'est pas liée directement au pouvoir de décision donc risque de ne pas pouvoir aboutir, risque d'instrumentalisation par les élus pour faire valoir des intérêts personnels

Critères

Les habitants peuvent-ils se positionner sur des sujets qui touchent leur quotidien, même s'ils ne font pas partie des compétences de la commune ?

8. Assemblée Référendaire



Description

Les **habitants et/ou les élus municipaux** saisissent l'Assemblée Référendaire sur un sujet. Les membres de l'Assemblée **auditionnent** les personnes "**pour**" et les personnes "**contre**". Ils écrivent une proposition de vote et la **décision est prise** directement par **référendum local**.

Exemple : Un groupe d'habitants souhaite que les cantines passent au 100% bio et local. Ils saisissent l'Assemblée Référendaire. L'Assemblée rencontre les parties prenantes "**pour**" et "**contre**" et soumet une proposition de vote à l'ensemble des habitants de la commune.



Blablabla!



1. Un groupe d'habitants et/ou d'élus **réfléchit sur un sujet**.

Processus



2. Ils **portent la proposition** à l'Assemblée Référendaire



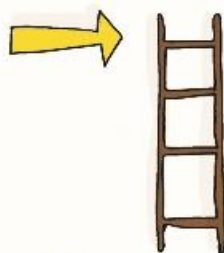
3. L'Assemblée **auditionne** les parties prenantes



4. L'Assemblée **rédige la question du référendum** et les informations nécessaires pour voter



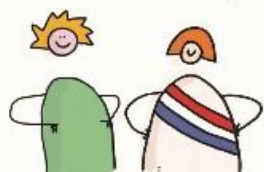
5. L'ensemble des habitants **vote** au référendum



Niveau de participation : **Décisionnaire**



Points forts : appel à un positionnement de chaque habitant, crée du débat local, forte légitimité de la décision



Qui prend l'initiative ? **Les habitants et/ou les élus**



Points faibles : risque de manque d'information nécessaire pour voter, risque d'instrumentalisation politique d'un groupe ou d'élus pour cliver à des fins électoralistes, vérifier les possibilités légales

Critères

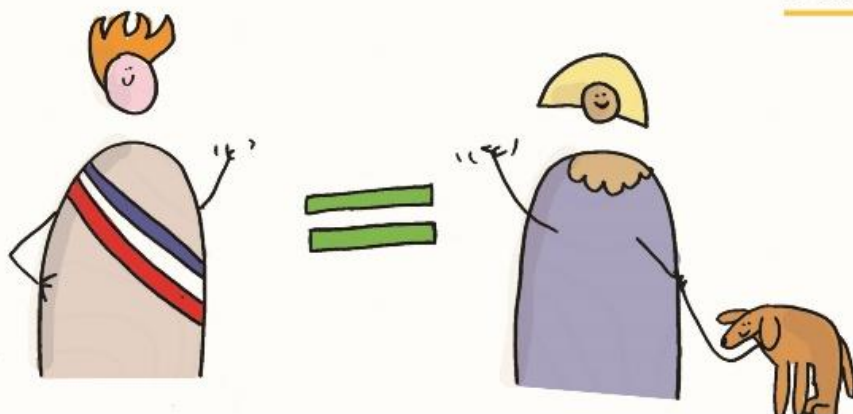


Tout le monde est-il légitime pour décider ?

9. Assemblée Décisionnaire



Description



L'Assemblée est composée d'**élus municipaux** et d'**habitants** qui ont le même statut, le **même niveau de pouvoir** et qui prennent l'ensemble des décisions pour la commune. Cette Assemblée se substitue au Conseil Municipal.

Exemple : Ce groupe décide collégialement de la mise en place de cantines 100% bio et locales.

Processus



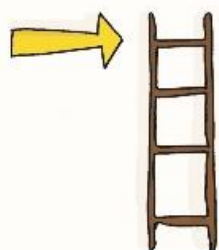
1. Le groupe d'élus et d'habitants se **réunit en Assemblée** dans une enceinte officielle



3. Le Conseil Municipal **enregistre la décision**



2. L'Assemblée **délibère sur une question**

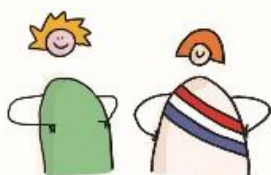


Niveau de participation : **Co-construction / Décisionnaire**

Critères



Points forts : égalité entre les élus et les habitants désignés pour siéger dans l'Assemblée.



Qui prend l'initiative ? **Le groupe d'habitants et d'élus**



Points faibles : risque de prise de pouvoir par un lobby d'habitants. Pose la question de la désignation des habitants, quelle légitimité ? Quelle légalité ?

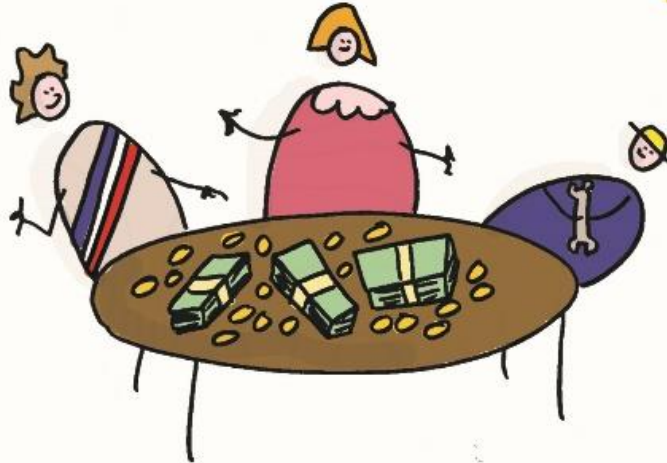


La démocratie a-t-elle encore besoin du suffrage universel ?

10. Assemblée Budgétaire



Description



Option 1 : Les habitants, les élus municipaux et les agents travaillent ensemble le budget global de la commune. Des allers-retours sont faits avec l'ensemble de la population pour arbitrer sur les grands projets.

(**Option 2 :** Les élus décident de mettre en place un budget participatif. Des habitants proposent des projets. L'ensemble de la population est appelé à voter pour choisir les projets à réaliser.)

Processus pour l'option 1



1. L'Assemblée prend connaissance des budgets de la commune et des possibilités d'investissement et de fonctionnement



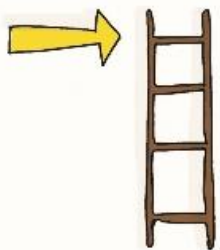
2. Les habitants, les élus et les agents proposent des projets



3. L'Assemblée arbitre, choisit les projets à mettre en place en fonction des contraintes techniques et financières



4. Le Conseil Municipal vote le budget



Niveau de participation :
Co-décision



Points forts : le budget c'est le nerf de la guerre, le travailler ensemble permet d'avoir de vraies marges de manœuvre

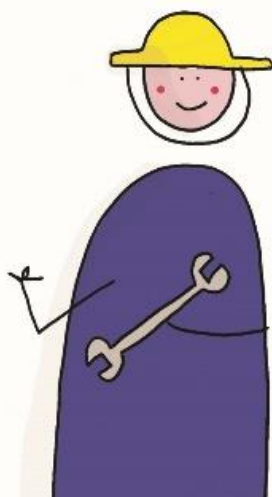


Qui prend l'initiative ?
Les habitants, les agents et les élus



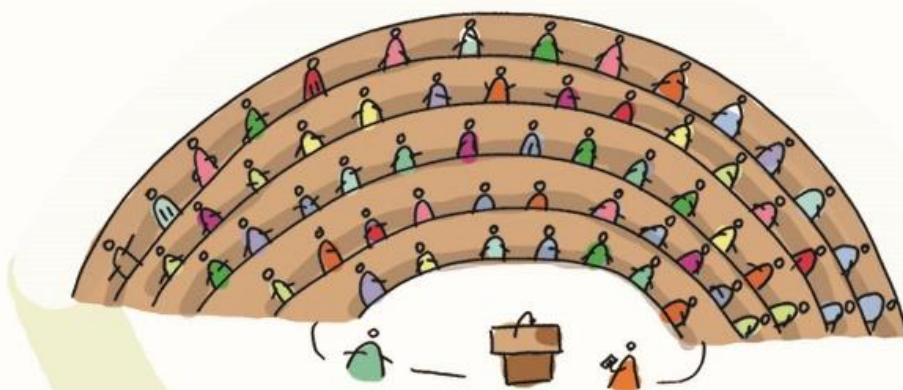
Points faibles : complexité de la mise en œuvre et de la compréhension des enjeux, risque de remise en question des projets proposés dans le programme politique des élus

Critères

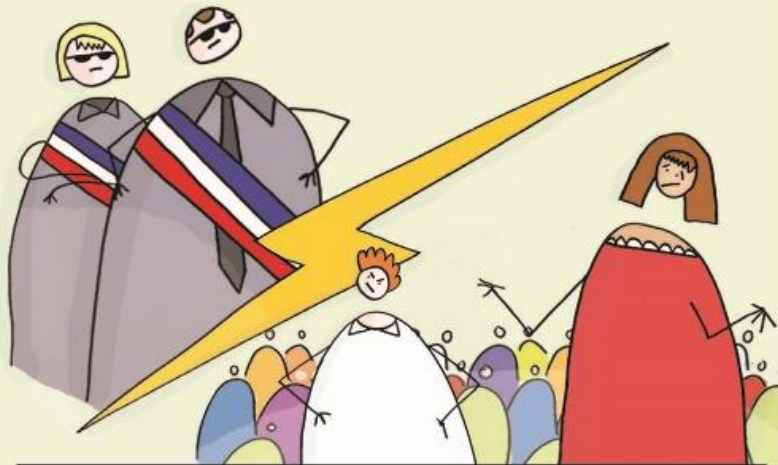


Peut-on co-décider le budget municipal ?

L'ASSEMBLÉE CITOYENNE ET POPULAIRE DE POITIERS



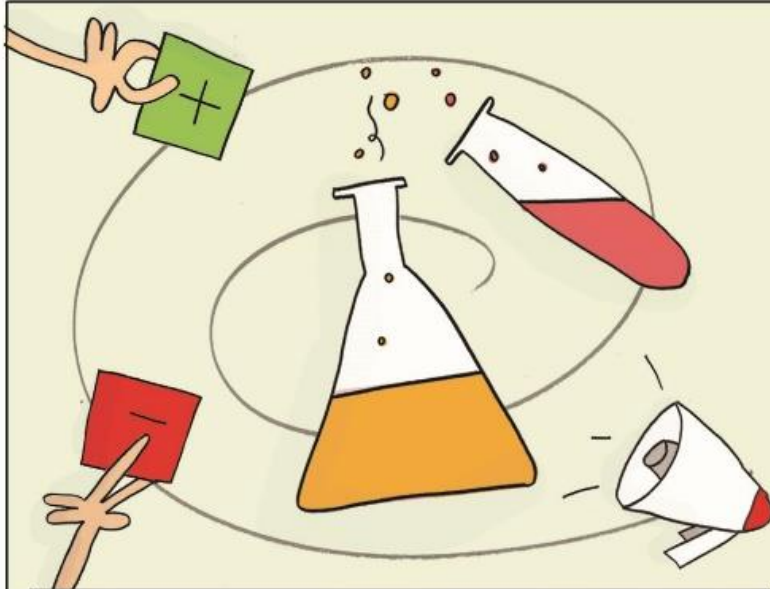
EN FRANCE, LA DÉMOCRATIE EST À BOUT DE SOUFFLE. LE POUVOIR EST CONCENTRÉ DANS LES MAINS DE QUELQUES-UNS. LES ÉLUS DÉCIDENT SEULS DES GRANDES ORIENTATIONS POLITIQUES DU PAYS ET DES VILLES.



DÉSABUSÉS, LES CITOYENS SE SENTENT IMPUISSANTS.

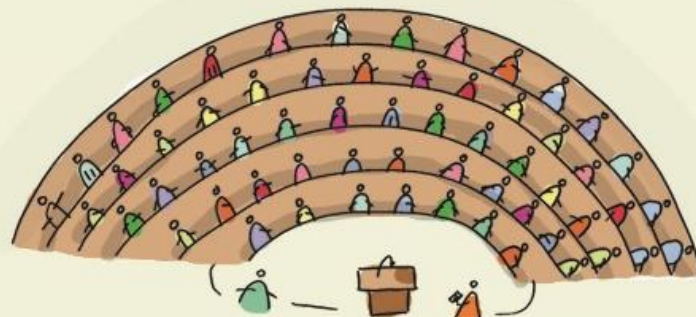


FRUIT DE RAPPORTS DE FORCE CONTINUS, LE FONCTIONNEMENT POLITIQUE ACTUEL NE PERMET PAS DE DÉBATS D'IDÉES. LA PROFESSIONNALISATION DE LA POLITIQUE ET LE CARRIÉRISME DÉNATURENT LA RECHERCHE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.



MAIS UN PEU PARTOUT EN FRANCE, DES ÉLUS, DES CITOYENS ET CITOYENNES EXPÉRIMENTENT DE NOUVELLES MANIÈRES DE FAIRE DE LA POLITIQUE.

À POITIERS, LES ÉLUS ONT DÉCIDÉ D'EXPÉRIMENTER UNE FORME DE DÉMOCRATIE DIRECTE : UNE ASSEMBLÉE CITOYENNE ET POPULAIRE.



L'ASSEMBLÉE CITOYENNE ET POPULAIRE DE POITIERS, C'EST QUOI ?

OUVERTE A TOUS

L'ASSEMBLÉE EST UN LIEU DE DÉBAT ET DE DÉCISION. ELLE EST OUVERTE À TOUS LES CITOYENS ET CITOYENNES RÉSIDANT, USAGERS, TRAVAILLANT OU ÉTUDIANT À POITIERS, SANS CONDITION D'ÂGE ET DE NATIONALITÉ.



DÉCISIONNAIRE

L'ASSEMBLÉE EST DÉCISIONNAIRE ET SOUVERAINE SUR LE SUJET DONT ELLE SE SAISIT.



CO-CONSTRUCTION

LES CITOYENS, ÉLUS ET AGENTS TRAVAILLENT DIRECTEMENT ENSEMBLE DANS L'ASSEMBLÉE.



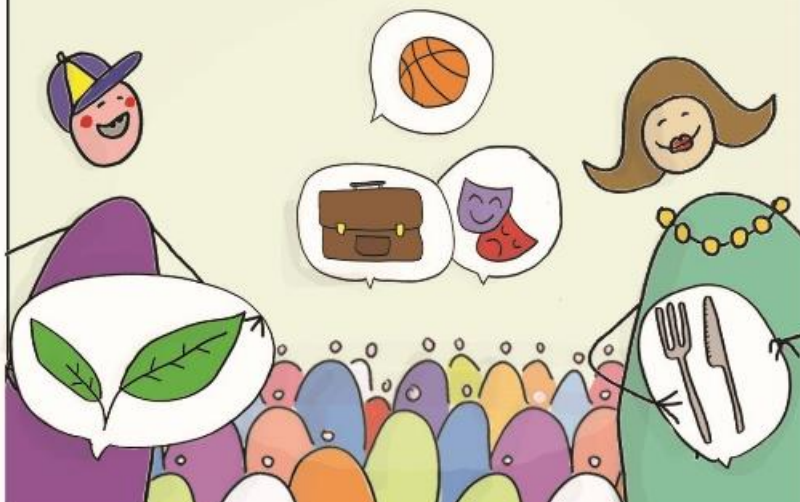
EXPÉRIMENTALE

L'ASSEMBLÉE EST PENSÉE COMME UNE EXPÉRIMENTATION QUI SERA ÉVALUÉE TOUT AU LONG DU PROCESSUS.



ÉTAPE 1 : ÉMERGENCE DU SUJET

UN APPEL À IDÉES EST LANCÉ. TOUS LES CITOYENS PEUVENT PROPOSER DES SUJETS IMPORTANTS ET STRUCTURANTS QUI CONCERNENT TOUTE LA VILLE.



ÉTAPE 2 : "L'ASSEMBLÉE ZÉRO"

UNE GRANDE FÊTE POPULAIRE ET POLITIQUE OUVERTE À TOUS EST ORGANISÉE POUR COMPRENDRE ET DÉBATTRE DES SUJETS PROPOSÉS PAR LES CITOYENS.



L'ASSEMBLÉE ZÉRO SE TERMINE PAR UN VOTE DES PARTICIPANTS POUR CHOISIR LE SUJET SUR LEQUEL TRAVAILLERA L'ASSEMBLÉE CITOYENNE PENDANT UNE ANNÉE.

ÉTAPE 3 : "L'ASSEMBLÉE #1"

LES CITOYENS SE RÉUNISSENT DANS UN GRAND MOMENT FESTIF ET POLITIQUE POUR DÉFRICHER ET COMPRENDRE ENSEMBLE LES ENJEUX AUTOUR DU SUJET.



QUI Y PARTICIPE ?

TOUS LES CITOYENS ET CITOYENNES QUI LE SOUHAITENT



100 CITOYENS TIRÉS AU SORT SELON DES CRITÈRES DE GENRE, D'ÂGE, DE PROFESSION ET DE LIEU DE RÉSIDENCE (POUR GARANTIR UNE DIVERSITÉ DES PARTICIPANTS).



TOUS ONT LE MÊME RÔLE DANS L'ASSEMBLÉE.

GRUPE DE PROPOSITION

UN GROUPE DE PROPOSITION EST CRÉÉ POUR TRAVAILLER PLUS FINEMENT LE SUJET. IL AUDITIONNE DES PERSONNES QUALIFIÉES (ASSOCIATIONS, EXPERTS ETC.) ET SOUMET DIFFÉRENTES PROPOSITIONS À L'ASSEMBLÉE.



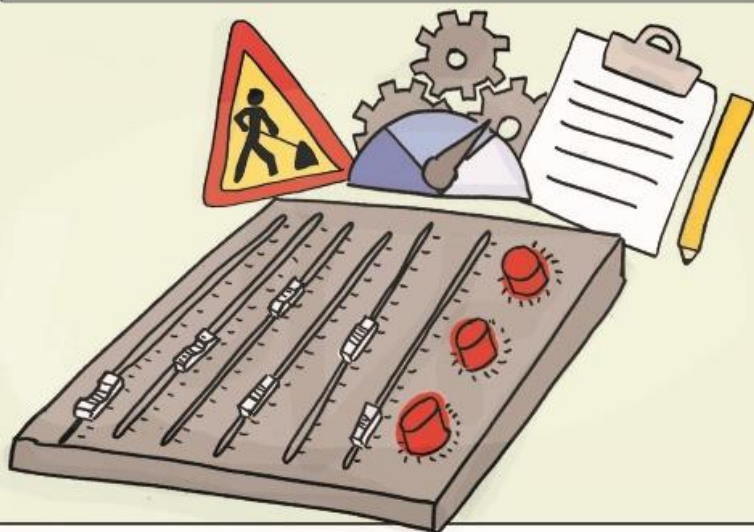
IL EST COMPOSÉ DE 30 PERSONNES :
20 HABITANTS TIRÉS AU SORT + 6 ÉLUS + 4 AGENTS.



L'ASSEMBLÉE RESTE DÉCISIONNAIRE. LE GROUPE DE PROPOSITION N'EST PAS HABILITÉ À PRENDRE DES DÉCISIONS.

ÉTAPE 4 : ASSEMBLÉE #2

L'ASSEMBLÉE SE RÉUNIT POUR PRENDRE DES DÉCISIONS INTERMÉDIAIRES SUR LA BASE DU TRAVAIL DU GROUPE DE PROPOSITION ET DES DÉBATS AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE.



ÉTAPE 5 : ASSEMBLÉE #3

DERNIER GRAND MOMENT FESTIF ET POLITIQUE OÙ L'ASSEMBLÉE DÉCIDE DES DERNIERS ARBITRAGES. LA VERSION DÉFINITIVE DU PROJET EST VOTÉE PAR LES CITOYENNES ET CITOYENS.



ÉTAPE 6 : VOTE AU CONSEIL MUNICIPAL OU AU RÉFÉRENDUM LOCAL

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE LE PROJET TEL QUEL, SANS RIEN MODIFIER DE LA PROPOSITION DE L'ASSEMBLÉE. IL PEUT DÉCIDER DE DÉCLENCHER UN RÉFÉRENDUM LOCAL.



C'EST REPARTI POUR UN TOUR ! :
ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU SUJET.



Partages sur les assemblées